

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Date : lundi 26 janvier 2026 à 19 h 30  
Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Kate Rogers, mairesse  
Jocelyn Pike, mairesse adjointe  
Greg Ericson, conseiller municipal  
Margo Sheppard, conseillère municipale  
Mark Peters, conseiller municipal  
Steven Hicks, conseiller municipal  
Eric Megarity, conseiller municipal  
Kevin Darrah, conseiller municipal  
Ruth Breen, conseillère municipale  
Cassandra LeBlanc, conseillère municipale (Zoom)  
Jason LeJeune, conseiller municipal (Zoom)

Membres absents : Bruce Grandy, conseiller municipal

Membres du personnel : Steven Hart, directeur général  
Sara Degrace, directrice générale adjointe  
Jennifer Lawson, secrétaire municipale/directrice adjointe – Gouvernance et Inclusion  
Michelle Brzak, avocate municipale  
Ken Forrest, directeur – Planification et Aménagement  
Dylan Gamble, directeur – Ingénierie et Opérations  
David Seabrook, directeur – Loisirs, Tourisme et Culture  
Gary Forward, chef de police  
Mike Walker, directeur adjoint – Ingénierie et Opérations  
Alicia Keating, dir. adjointe – Services généraux et trésorière municipale  
Ryan Seymour, gestionnaire de l'immobilier  
Stacey Russell, gestionnaire, Tourisme et événements  
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie  
Danielle Veilleux, technicienne de séance  
Elizabeth Murray, commissaire municipale  
Doreen Nakhle, secrétaire de séance

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance ordinaire à 19 h 38.

## **MOMENT DE RÉFLEXION**

Madame la mairesse profite de ce moment pour donner lecture de la reconnaissance territoriale :

*Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu en territoire traditionnel wolastoqey, lequel est consigné dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivent les Wolastoqiyik, « peuple de la belle et généreuse rivière ».*

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par :** Jocelyn Pike, mairesse adjointe

**Appuyé par :** Ruth Breen, conseillère municipale

**IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 janvier 2026 du conseil municipal soit adopté moyennant l'ajout dans Résolutions en bloc des points suivants :**

- **5.6, Entente avec CPKN Network Inc. pour la fourniture d'un système de gestion de l'apprentissage**
- **5.7, Demande à la Commission d'emprunts de capitaux par les municipalités, deux (2) camions de sel**

**ADOPTÉ**

## **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil municipal.

## **RÉSOLUTIONS EN BLOC**

**Proposé par :** Steven Hicks, conseiller municipal

**Appuyé par :** Margo Sheppard, conseillère municipale

**IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton approuve collectivement les recommandations énoncées dans les résolutions en bloc.**

## **Date d'audience publique – 336, rue Charlotte - Rezonage**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne, par la présente, que la demande d'aménagement relative au 366, rue Charlotte (NID 01444470) soit reportée à la réunion du 18 février 2026 du Comité consultatif sur l'urbanisme pour obtenir son opinion; que soient remplies les exigences en matière d'avis public de**

**l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*; que l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton soit préparé; que l'audition des objections ou appuis au projet d'arrêté ait lieu à la séance ordinaire du conseil, le lundi 9 mars 2026 à 19 h 30.**

**Présentation publique et date d'audience publique – rue Blizzard - Modification du plan municipal et rezonage**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ordonne la préparation de l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté Z-6, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour Fredericton; QUE les exigences d'avis public de l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* soient remplies; que la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 9 février 2026 à 19 h 30 et la salle du conseil soit le moment et le lieu de la présentation des projets d'arrêtés;**

**QUE la demande d'aménagement visant la rue Blizzard (NID 60197662) soit entendue à la réunion du 18 mars 2026 du Comité consultatif sur l'urbanisme pour avoir l'avis du comité conformément à l'article 110 de la *Loi sur l'urbanisme*;**

**QUE le conseil municipal ordonne la préparation de l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton; QUE les exigences d'avis public de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soient remplies; QUE la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 13 avril 2026 à 19 h 30 dans la salle du conseil soit le moment et le lieu où seront entendus les objections ou appuis aux projets d'arrêtés.**

**Présentation publique et date d'audience publique – 750, rue Prospect - Modification du plan municipal et rezonage**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ordonne la préparation de l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté Z-6, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour Fredericton; QUE les exigences d'avis public de l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* soient remplies; que la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 9 février 2026 à 19 h 30 et la salle du conseil soit le moment et le lieu de la présentation des projets d'arrêtés;**

**QUE la demande d'aménagement du 750, rue Prospect soit reportée à la réunion du 18 mars 2026 du Comité consultatif sur l'urbanisme pour avoir son avis conformément à l'article 110 de la *Loi sur l'urbanisme*;**

**QUE le conseil ordonne la préparation de l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton; QUE les exigences d'avis public de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soient remplies; QUE la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 13 avril 2026 à 19 h 30 dans la salle du conseil**

soit le moment et le lieu où seront entendus les objections ou appuis aux projets d'arrêtés.

**Nomination d'agent d'exécution d'arrêtés : Matthias Lowry**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise, nomme et désigne Matthias Lowry, agent d'exécution d'arrêtés (entrée en fonction immédiate) conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale* et à l'article 14(3) de la *Loi sur la Police* afin qu'il administre et exécute les arrêtés suivants dans les limites territoriales de Fredericton :

- Arrêté L-19, Arrêté concernant les parcs et les réseaux de sentiers, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté L-9, Arrêté concernant l'ancien cimetière public, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté R-2, Arrêté relatif aux normes d'entretien et d'occupation des résidences, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté R-4, Arrêté réglementant l'exploitation des gravières et des sablières, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté R-6, Arrêté portant sur la réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté R-7, Arrêté concernant les colporteurs, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté R-11, Arrêté concernant les prêteurs sur gages et les revendeurs dans la Ville de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté R-14, Arrêté concernant les voitures de louage, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté S-4, Arrêté concernant le quai de la rue Regent, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté S-6, Arrêté visant à instaurer un couvre-feu, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté S-15, Arrêté sur les zones d'incendie de la ville de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté S-16, Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté S-19, Arrêté visant à prévenir les nuisances, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté S-11, Arrêté concernant le contrôle des animaux, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté S-17, Arrêté concernant les nuisances sonores, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté T-4, Arrêté concernant les rues et les trottoirs, et les modifications s'y rattachant;

- **Arrêté T-6, Arrêté concernant les autobus publics, et les modifications s’y rattachant;**
- **Arrêté T-8, Arrêté concernant l’interdiction de flâner et de mendier sur le territoire de Fredericton, et les modifications s’y rattachant;**
- **Arrêté T-9, Arrêté concernant le transport en commun à Fredericton, et les modifications s’y rattachant;**
- **Arrêté W-4, Arrêté visant à réglementer la collecte et l’élimination des ordures et autres matières, et les modifications s’y rattachant;**
- **Arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, et les modifications s’y rattachant;**
- **Arrêté L-18, Arrêté pour la gestion des arbres dans la Ville de Fredericton, et les modifications s’y rattachant;**
- **Arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, et les modifications s’y rattachant;**

**QUE cette nomination reste en vigueur jusqu’à ce que Matthias Lowry ne soit plus employé par Garda Canada Security Corporation ou jusqu’à ce que sa nomination en vertu de la présente résolution soit annulée par le conseil municipal, selon la première éventualité.**

#### **Transfert budgétaire pour attribuer le T25-22 au terrain de jeux de la garnison**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, autorise et ordonne au trésorier municipal d’effectuer un transfert budgétaire de 150 000 \$ provenant du poste budgétaire « Plan d’interprétation du patrimoine du quartier Garrison » – Fonds général d’immobilisations et de 300 000 \$ provenant du poste budgétaire « Parc du chemin Golf Club » – du fonds général d’immobilisations afin de financer le projet de terrain de jeux de la garnison dans le budget 2026.**

#### **RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER**

##### **Entente avec CPKN Network Inc. pour la fourniture d’un système de gestion de l’apprentissage (point ajouté)**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente entente entre The City of Fredericton et CPKN Network Inc. (l’« entente ») concernant la fourniture d’un système de gestion de l’apprentissage pour une durée d’un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 et prenant fin le 31 janvier 2027,**

**QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l’entente au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l’exécution de l’entente et de la présente résolution.**

**5.7, Demande à la Commission d'emprunts de capitaux par les municipalités, deux (2) camions épandeurs de sel (point ajouté)**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière l'ordre et l'autorisation de présenter à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande permettant d'effectuer un emprunt en vue d'acquérir deux (2) camions épandeurs de sel (ou de garantir le remboursement de l'argent emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) pour un montant ne dépassant pas 1 000 000 \$ pour la division des parcs automobiles au nom des opérations routières. But : services de transport, durée : 5 ans, montant : 1 000 000 \$. Cette demande relève de l'article 1.1 (ou du paragraphe 4[1]) (ou de l'article 1.1 et du paragraphe 4[1]) de la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités* et d'une résolution du conseil municipal de Fredericton votée le 26 janvier 2026.

**ADOPTÉ**

**PREMIÈRE ET DEUXIÈME LECTURES D'ARRÊTÉS**

**Arrêté A-24.2 – Modifications relatives à l'organigramme de la Force policière de Fredericton**

Arrêté no A-24.2, Arrêté modifiant l'arrêté no A-24, Arrêté concernant le service de protection policière dans la ville de Fredericton

- Première lecture de l'arrêté A-24.2, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté A-24.2, par titre

**Proposé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**Appuyé par :** Mark Peters, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté A-24.2, Arrêté modifiant l'arrêté A-24, Arrêté concernant le service de protection policière dans la ville de Fredericton.

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**Appuyé par :** Mark Peters, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté A-24.2, Arrêté modifiant l'arrêté A-24, Arrêté concernant le service de protection policière dans la ville de Fredericton.

**ADOPTÉ**

### **TROISIÈME LECTURE D'ARRÊTÉS**

#### **Arrêté T-1.128 – Actualisation du contrôle de la circulation pour ajouter une interdiction de stationnement sur certaines portions de la rue Charlotte, la promenade Hillcrest, la rue Stanley et la rue Willingdon**

Arrêté T-1.128, Arrêté modifiant l'arrêté T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté T-1.128, par titre

**Proposé par :** Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

**Appuyé par :** Greg Ericson, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'article 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté T-1.128, Arrêté modifiant l'arrêté T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

**Appuyé par :** Greg Ericson, conseiller municipal

**ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté T-1.128, Arrêté modifiant l'arrêté T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation;**

**IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté T-1.128 a pour but d'interdire le stationnement sur certaines portions de la rue Charlotte, la promenade Hillcrest, la rue Stanley et la rue Willingdon, ainsi que de supprimer toute référence à l'allée Camperdown; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.**

**ADOPTÉ**

#### **Arrêté T-7.51 - Augmentations des tarifs de stationnement dans les zones A, B, C et Q**

Arrêté T-7.51, Arrêté modifiant l'Arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté T-7.51, par titre

**Proposé par :** Kevin Darrah, conseiller municipal

**Appuyé par :** Jocelyn Pike, mairesse adjointe

**IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, lecture soit donnée du sommaire de l'arrêté T-7.51, Arrêté modifiant l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Kevin Darrah, conseiller municipal

**Appuyé par :** Jocelyn Pike, mairesse adjointe

**ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté T-7.51;**

**IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté T-7.51 a pour but de mettre à jour les tarifs de stationnement quotidien dans les rues des zones A, B, C et Q, qui passeront de 5,00 \$ à 7,50 \$ par jour; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.**

**ADOPTÉ**

#### **Arrêté W-3.23 – Taxes d'eau et redevances d'égouts**

Arrêté W-3.23, Arrêté modifiant l'Arrêté W-3, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté W-3.23, par titre

**Proposé par :** Greg Ericson, conseiller municipal

**Appuyé par :** Ruth Breen, conseillère municipale

**IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'article 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté W-3.23, Arrêté modifiant l'arrêté W-3, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Greg Ericson, conseiller municipal

**Appuyé par :** Ruth Breen, conseillère municipale

**ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté W-3.22, Arrêté modifiant l'arrêté W-3, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts;**

**IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté W-3.23, Arrêté modifiant l'Arrêté W-3, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts a pour but d'augmenter les tarifs**

**d'eau et d'égout, y compris les frais de service trimestriels, les frais de consommation, les frais de produits forfaitaires trimestriels et le tarif d'eau en vrac, les frais liés aux bouches d'incendie privées et les frais liés à la protection contre les incendies, conformément au budget 2026, approuvé par le conseil municipal de Fredericton le 24 novembre 2025; et QUE ledit arrêté soit adopté en troisième lecture par titre.**

**ADOPTÉ**

En raison de son absence lors de l'audition des objections ou appuis, le 12 janvier 2026, la conseillère municipale Cassandra LeBlanc doit se retirer temporairement à 19 h 50.

**Arrêté Z-5.357 – Modifications administratives (City of Fredericton)**

Arrêté Z-5.357, Arrêté modifiant l'Arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Proposition visant à recevoir une demande de rapport décisionnel de la Planification urbaine
- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté Z-5.357, par titre

**Proposé par :** Margo Sheppard

**Appuyé par :** Steven Hicks, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport de demande de décision du Service de planification urbaine, daté du 19 janvier 2026, recommandant le remplacement de l'annexe A afin qu'elle coïncide et corresponde à l'arrêté municipal Z-5.357, Arrêté modifiant l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton actuellement à l'étude.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Margo Sheppard, conseillère municipale

**Appuyé par :** Steven Hicks, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté Z-5.357, Arrêté modifiant l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Margo Sheppard, conseillère municipale

**Appuyé par :** Steven Hicks, conseiller municipal

**ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté Z-5.357;**

**IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté Z-5.357 a pour but de mettre à jour les règles de procédure relatives aux utilisations temporaires afin de les faire correspondre à la Loi sur l'urbanisme et d'ajouter des normes de base pour les clôtures dans les zones résidentielles; QUE ledit arrêté soit adopté en troisième lecture par titre.**

**ADOPTÉ**

La conseillère municipale Cassandra LeBlanc revient à 19 h 52.

## **RAPPORTS DE COMITÉ**

### **Comité sur la communauté habitable (22 janvier 2026)**

La conseillère municipale Ruth Breen, présidente du Comité sur la communauté habitable, présente les points saillants suivants de sa réunion du 22 janvier 2026 :

- Adoption des normes de service relatives aux Parcs et arbres – Sentiers
- Mise à jour sur l'UNESCO
- Processus du Plan des arts et consultation préliminaire
- Le point sur le FROSTival 2026

*À titre d'information uniquement*

## **AUTRE QUESTION**

### **Mise à jour – Installation aquatique**

La directrice générale adjointe, Sara DeGrace, présente au conseil municipal une brève mise à jour concernant l'installation aquatique. Elle informe le conseil municipal et le public que les deux partenaires potentiels de la Ville sont l'UNB et le YMCA. Ces deux organisations ont indiqué privilégier une construction sur un terrain leur appartenant déjà.

*À titre d'information uniquement*

## **MOTION EXCUSANT UNE ABSENCE**

**Proposé par :** Margo Sheppard, conseillère municipale

**Appuyé par :** Steven Hicks, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE le conseiller municipal Bruce Grandy soit excusé de la réunion ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2026.**

**ADOPTÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par :** Mark Peters, conseiller municipal

**Appuyé par :** Jocelyn Pike, mairesse adjointe

**IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 4.**

**ADOPTÉ**

---

Kate Rogers  
Mairesse

---

Jennifèr Lawson,  
Secrétaire municipale